

## ACTIVITES DE LA BEI DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT EN 2003

---

**Une année record** : en 2003, les prêts directs de la Banque européenne d'investissement (BEI) en faveur de projets environnementaux se sont élevés à 12,3 milliards d'EUR. La Banque a plus qu'atteint son objectif opérationnel, qui était de consacrer aux projets environnementaux entre 30 % et 35 % du total de ses prêts directs dans l'Union européenne et les pays adhérents et en voie d'adhésion, puisque les prêts au secteur de l'environnement y ont totalisé respectivement 10,7 milliards d'EUR et 811 millions d'EUR<sup>1</sup>. Au total, 677 millions d'EUR de prêts directs ont été octroyés à des projets environnementaux dans les pays partenaires méditerranéens et les Balkans, ainsi que 25 millions d'EUR en Russie. Dans les pays ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique), 54,5 millions d'EUR sont allés à des projets environnementaux, contribuant parallèlement à l'objectif global de la Banque visant à promouvoir le développement durable dans ces pays.

**Énergies renouvelables** : la Banque a atteint son objectif de doubler le montant financé dans le domaine des énergies renouvelables en proportion de son financement total à l'appui du secteur de l'énergie (de 7 % en 2002 à 15 % en 2003). Une vaste proportion des projets ainsi financés relève du secteur de l'énergie éolienne. La BEI cherche à conforter ce résultat positif et va par ailleurs accroître ses opérations dans d'autres secteurs des énergies renouvelables.

**Changement climatique** : lors de la 9<sup>ème</sup> session de la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques (COP9), qui s'est tenue à Milan en décembre 2003, M. Philippe Maystadt, Président de la BEI, a présenté les nouvelles initiatives de la Banque en faveur de la politique de l'UE sur le changement climatique. Deux éléments clés de ce programme sont le « Mécanisme de financement spécifique », doté de 500 millions d'EUR et destiné à aider les entreprises européennes participant au système européen d'échange de droits d'émission (qui sera lancé en 2005), et le « Mécanisme d'aide à la négociation », dont l'objet est l'octroi de subventions conditionnelles dans le cadre du « Mécanisme de mise en œuvre conjointe » (MOC) et du « Mécanisme de développement propre » (MDP) du Protocole de Kyoto. La BEI explore par ailleurs la possibilité de participer à un fonds d'investissement « carbone » dont la finalité serait la collecte de crédits carbone. La BEI, qui travaille depuis plusieurs années sur le changement climatique en coopération avec la Commission européenne, collabore maintenant avec celle-ci à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses nouvelles initiatives, ainsi qu'avec d'autres parties spécialisées dans le marché des crédits carbone.

**Coopération avec la Commission** : les synergies entre les prêts de la Banque et les aides non remboursables de l'UE sont cruciales pour assurer un transfert rationnel et efficace des ressources. En tant que partenaires opérationnels dans le secteur de l'environnement, la BEI et la Commission européenne unissent leurs financements en particulier dans les pays en voie d'adhésion, les pays partenaires méditerranéens et les pays ACP. En outre, la Banque joue le rôle de conseil auprès de la Commission pour l'instruction de projets financés grâce au Fonds de cohésion et à l'ISPA.

**Rôle de la BEI dans les initiatives environnementales internationales** : la Banque appuie les engagements de l'Union européenne à l'égard des Objectifs de développement des Nations Unies pour le millénaire en s'associant à ses initiatives « eau » et « énergies renouvelables ». Elle participe aussi à diverses initiatives environnementales en Europe, concernant les régions de la mer Baltique, de la Méditerranée, du Danube et de la mer Noire. Enfin, la BEI est associée au « Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la dimension septentrionale », chargé de coordonner et d'accélérer la mise en œuvre de projets en matière d'environnement et de sûreté nucléaire dans le Nord de l'Europe, en particulier le nord-ouest de la Russie et la région de Kaliningrad, et assure la présidence de son groupe de pilotage pour la période de juillet 2003 à 2004.

---

<sup>1</sup> Cet objectif est inscrit dans le Plan d'activité de la Banque (PAB), qui place la protection et l'amélioration de l'environnement parmi les principales priorités opérationnelles de la BEI.

## **Prêts en faveur de l'environnement : répartition et faits marquants**

<b>Prêts individuels en faveur de l'environnement signés en 2003</b>	<b>Total (millions d'EUR)</b>
Environnement naturel	919
Environnement et santé	1 778
Environnement urbain	7 571
Environnement régional et mondial	2 625
<b>Montant total des prêts individuels</b>	<b>12 329<sup>2</sup></b>

### **Faits marquants de l'activité de prêt :**

- La Banque a prêté au total 3,3 milliards d'EUR pour des projets de transports urbains, dont des réseaux de tramway et de métro léger, dans toute l'UE.
- La Banque a soutenu un très grand nombre de projets dans le domaine du logement social dans toute l'UE, par exemple en Belgique (région flamande), en Allemagne (Saxe), en Espagne (Catalogne), en Italie (Rome), en Autriche (Vienne), au Portugal et au Royaume-Uni (Glasgow).
- En Allemagne, la BEI a signé un prêt global mettant en particulier l'accent sur le secteur des énergies renouvelables, principalement des investissements dans des parcs d'éoliennes, des centrales géothermiques, des centrales hydroélectriques de petite dimension, ainsi que des projets énergétiques fondés sur l'énergie solaire et la biomasse.
- La Banque a participé au financement de programmes de reconstruction dans un certain nombre de pays touchés par des catastrophes naturelles. Elle a fourni au total 1,2 milliard d'EUR pour financer des programmes de reconstruction dans plusieurs régions et villes d'Italie frappées par des catastrophes naturelles à la fin de 2002 et au début de 2003, et 84 millions d'EUR pour la réparation des dégâts causés par les inondations dans le nord du pays en 2000. Elle a financé des travaux de reconstruction suite aux dégâts causés par les inondations d'août 2002 dans les États membres et les pays en voie d'adhésion d'Europe centrale, notamment en fournissant 155 millions d'EUR pour la réparation du métro de Prague, en République tchèque, et 50 millions d'EUR à l'appui de mesures de prévention des glissements de terrain en Pologne. La Banque a octroyé 150 millions d'EUR à la Turquie pour la réalisation des travaux prioritaires de remise en état et de reconstruction dans les régions dévastées par le tremblement de terre d'août 1999, et 230 millions d'EUR pour la reconstruction et la remise en état des infrastructures dans les zones frappées par le tremblement de terre du 21 mai 2003 en Algérie.
- La BEI a débloqué 180 millions d'EUR pour financer la réparation des dégâts provoqués par le naufrage du pétrolier « Prestige » en Galice, dans les Asturies et en Cantabrie, en Espagne.
- La Banque a accordé pour la première fois un prêt en faveur du secteur de l'environnement dans les Balkans occidentaux. Ce prêt, d'un montant de 27 millions d'EUR, est destiné à financer des infrastructures du secteur de l'eau dans cinq communes albanaises.
- La Banque a signé un contrat de financement d'un montant de 25 millions d'EUR pour la construction d'une station d'épuration des eaux usées à Saint-Petersbourg ; ce projet est la première opération de financement de la BEI dans la Fédération de Russie.

---

<sup>2</sup> Étant donné que certains projets répondent à plusieurs objectifs secondaires, l'addition des différents totaux n'est pas significative.